



*A l'attention des clubs, et des établissements
affiliés,
Aux membres de la Ligue,
Aux présidents des Comités territoriaux des
Hauts-de-France,
Aux licenciés,*

Objet : appel à candidature pour le Comité Directeur de la Ligue des Hauts-de-France FFME

Chère licenciée, cher licencié,

L'année 2021 sonne l'ouverture d'une nouvelle olympiade. La prochaine assemblée générale de la Ligue des Hauts-de-France de la FFME se déroulera le Samedi 16 Janvier à Amiens.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Ligue, 1 catégorie de poste est à pourvoir :

La catégorie des représentants de clubs : La Ligue comptant 4938 licenciés au 31 août 2020, 18 postes (9 hommes et 9 femmes) sont à pourvoir par un scrutin de liste proportionnel à un tour. Parmi cette liste, doit comporter au moins un jeune âgé d'au moins 18 ans et de moins de 21 ans au jour de l'élection.

En outre, ne peuvent être élus au comité directeur :

- les personnes mineures ;
- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les conseillers techniques placés par l'Etat auprès de la ligue ;
- les personnes rémunérées de quelque manière que ce soit, et ce directement ou à travers un groupement d'employeurs, par :
 - un club membre de la ligue ;
 - un établissement membre de la ligue, sauf s'il s'agit de son représentant légal ;
 - la ligue ;
 - un comité territorial du ressort territorial de la ligue ;
 - la fédération.

Tous les détails et toutes les précisions relatives aux modalités de candidature sont à retrouver dans les [statuts de la Ligue](#) (en particulier titre III).

Les candidatures (adressées par lettre recommandée avec accusé de réception) doivent parvenir au plus tard le 16 décembre 2020 au siège de la Ligue, 367 rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve d'Ascq, date de réception faisant foi.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à c.bonhomme@hdf.ffme.fr

Veuillez recevoir, chère licenciée, cher licencié, mes sentiments les plus cordiaux.

Cyril PLE
Président de la Ligue Hauts-de-France FFME